

# BPJEPS

Spécialité : animateur

## Éducation à la Nature et à l'Environnement (ENE)

### Organisme de formation

#### Ariena

6 route de Bergheim – 67600 Sélestat  
Contact : Blandine Bidault ou Pierre Rothenburger  
03 88 58 38 55  
formation@ariena.org

Association loi 1908 - N° de déclaration 42670173367  
Siret : 31395564300025  
Reconnue d'utilité publique depuis le 9/11/2011

### Lieu de formation

Ariena à Sélestat  
Conditions d'accueil : pour tout ce qui concerne les possibilités de restauration, d'hébergement, etc. nous consulter.

### Descriptif de la formation

Diplôme d'État de niveau 4 : Décret et arrêté du 10 mai 2024  
Code métiers NSF 335 animation sportive, culturelle et de loisir ou 334 accueil, hôtellerie, tourisme  
Formacode 12578, ROME : G1201, G1202, G1203  
Code RNCP : 28557  
Code CPF : 238250

### Calendrier de la formation

Début : 20 janvier 2025  
Fin : 19 décembre 2025  
Horaires de formation : du lundi au vendredi 9h - 17h  
Effectif : 10 à 20 stagiaires  
Enseignement théorique : 833h (35h/semaine)  
Période en structure d'alternance : 791h (35h/semaine)

### Conditions d'accès à la formation

Dossier de candidature téléchargeable sur notre site internet

### Exigences préalables

Les exigences préalables à l'entrée en formation ont pour objectif de vérifier que la-le candidat-e possède les prérequis pour accéder à la formation.

#### 1. Avoir 18 ans ou plus

#### 2. Être titulaire d'une des attestations de formation relative au secourisme suivantes :

- AFPS ou PSC1
- PSE1 OU PSEE en cours de validité
- AFGSU de niveau 1 ou 2 en cours de validité
- STT en cours de validité

#### 3. Justifier d'une expérience d'animateur-riche professionnel-le ou non professionnel-le auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 h au moyen d'attestations délivrées par la ou les structures d'accueil.

#### 4. Produire une lettre explicitant ses motivations à entrer en formation BPJEPS EEDD

### Modalités de sélection

**Si le dossier de candidature est complet, les candidat-e-s seront convoqué-e-s par courrier à passer des épreuves de sélection :**

**1. Test écrit :** épreuves de 3 h. Cette épreuve vise à mesurer la maîtrise de l'écrit des candidat-e-s, leur capacité à structurer et argumenter leur propos. Elle consiste en un ensemble de 3 à 4 questions en lien à l'éducation à la nature et à l'environnement avec comme support un article ayant trait à ce sujet.

**2. Entretien :** d'une durée de 20 à 30 minutes, cet entretien est conduit par un binôme d'évaluateur-riche-s. Il vise à mesurer différents points tels que :

- La connaissance de la formation, ses contenus, son organisation
- La connaissance du métier
- La connaissance des modalités de financement, de rémunération
- L'adéquation entre la formation et le projet professionnel du-de la candidat-e
- Ses expériences en lien avec l'animation, les dynamiques de groupe
- Sa "pratique" et sa relation avec la nature,
- Sa disponibilité sur une année complète (*déplacements domicile-centre de formation, domicile-lieu de stage, séjours avec hébergement et vie en collectivité, inclus dans la formation*), travaux de groupe...
- Son dynamisme, son aisance à l'oral, sa motivation

Une note sur 20 est attribuée à chacune des épreuves, avec un coefficient 1 pour l'écrit et 2 pour l'oral. Un classement est alors établi et les 20 premier-e-s sont priorisé-e-s pour l'entrée en formation. Les autres sont sur liste d'attente.

Deux dates de sélections possibles : le 5 juillet ou le 5 septembre 2024

Lieu : Ariena, Sélestat

**Publics concernés :** Toute personne souhaitant se former et se qualifier dans l'animation et développer plus particulièrement des compétences centrées sur la nature et l'éducation à l'environnement.

### Coût de la formation et modalités de prise en charge financière

Coût de la formation : 10 900 € Tarif net, exonéré de TVA.  
Les conditions générales de ventes sont consultables sur le site <http://ariena.org/formations/ariena-organisme-formation/>

# BPJEPS

Spécialité : animateur

## Éducation à la Nature et à l'Environnement (ENE)

### Objectifs de la formation

Le BPJEPS spécialité "animateur" permet à son titulaire d'exercer en autonomie son activité professionnelle en utilisant un ou des supports techniques dans le champ des activités éducatives, culturelles, environnementales et sociales dans la limite des cadres réglementaires.

L'animateur est responsable de son action au plan pédagogique, technique, organisationnel et assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge.

Il encadre tout type de public dans tous lieux d'accueil et de pratiques en prenant en compte les publics et les contextes territoriaux de vie de ces publics.

Et dans le cadre de cette formation organisée par l'Ariena, plus particulièrement :

- d'initier et de sensibiliser tout public à la nature et à l'environnement ;
- de concevoir des projets de sensibilisation, d'initiation, de découverte de la nature et de l'environnement et les outils ou supports pédagogiques associés à ces projets ;
- de susciter chez ces publics une prise de conscience de leur impact écologique et de leurs possibilités d'actions pour préserver notre environnement.

### Contenus de la formation

- Connaître les différents publics et leurs caractéristiques. Prendre en compte leurs caractéristiques dans une démarche d'éducation populaire, d'éducation à l'environnement et à la citoyenneté (*les caractéristiques et besoins des différents publics, histoire et valeurs de l'éducation populaire, l'histoire de l'ENE...*)
- Méthodologie de projet pour concevoir, mener et évaluer un projet d'animation
- Concevoir une action d'animation en étant capable de prendre en compte les aspects réglementaires, le contexte professionnel et les éléments de sécurité (*méthodes et approches pédagogiques, Techniques d'animations, la sécurité en animation nature...*)
- Encadrer des groupes dans le cadre d'activités en ENE (*dynamiques de groupes, la place et le rôle de l'animateur-riche, gestion de conflits, conduite de réunion...*)
- Situer son activité dans un territoire
- Maîtriser les outils techniques et pédagogiques des activités de l'ENE (*Connaissances naturalistes liées au territoire, connaissances des outils pédagogiques et techniques existants, concevoir et utiliser des outils supports d'activités en lien avec nature ou le développement durable...*)
- Conduire des activités d'animation en ENE (*rendre perceptible le sens donné à son action d'animation lors de sa mise en œuvre*)
- Prendre en compte et adapter ses activités aux besoins et caractéristique de son public.

Pour permettre aux animateur-riche-s d'élargir leurs compétences dans le cadre du BPJEPS, l'Ariena propose : Le Certificat Complémentaire Direction d'un accueil collectif de mineurs (ACM) qui permet à l'animateur-riche d'assurer les missions dévolues à un-e directeur-riche d'accueil de loisirs et séjours vacances et d'assurer la coordination pédagogique dans ces structures. Cette formation peut être suivie en cours de BPJEPS ou indépendamment.

### Modalités de certification et obtention du diplôme

Les 4 blocs de compétences (BC) constitutives du brevet professionnel, de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité "animateur" sont contrôlées par les situations d'évaluation certificatives suivantes :

#### - Situation d'évaluation certificative des Blocs de Compétence 1 et 2 :

Cette situation d'évaluation se déroule en centre de formation. Elle se décompose comme suit :

- La rédaction d'un document écrit présentant la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique
- La rédaction de deux documents présentant deux actions de valorisation d'activité
- Ces documents constituent les supports d'une présentation orale.

#### - Situation d'évaluation certificative du Bloc de Compétence 3 :

Cette situation d'évaluation se déroule en structure d'alternance pédagogique. Elle se décompose comme suit :

- La rédaction d'un document écrit présentant une séquence d'animation réalisées dans le cadre de leur projet.
- La conduite d'une séance d'animation suivi d'un entretien.

#### - Situation d'évaluation certificative du Bloc de Compétence 4 :

Cette situation d'évaluation se déroule en structure d'alternance pédagogique. Elle se décompose comme suit :

- La rédaction d'un document écrit présentant l'organisation et l'encadrement du "vivre ensemble" au sein de sa structure d'alternance pédagogique.
- Ce document constitue le support d'une présentation orale.

Chacune des épreuves de certification fait l'objet d'une préparation individualisée (*examen blanc*) ainsi que d'une possibilité de rattrapage.

### Débouchés

Les activités d'animation et d'éducation en lien avec l'environnement relèvent de cinq filiations professionnelles dont les frontières restent fort perméables :

- Animation socioculturelle et sportive,
- Animation scientifique et technique,
- Tourisme et développement local,
- Agriculture et ruralité,
- Protection et gestion de l'environnement.

Ces activités peuvent donc s'exercer dans des cadres différents :

- Structures associatives de type associations d'EEDD, d'éducation populaire, sportives, de protection de la nature, fermes pédagogiques, structures muséographiques...
- Secteur privé en tant que travailleur-euse indépendant-e, en activité unique ou complémentaire ou en tant que salarié-e en entreprise sur des missions d'accompagnement et d'animation de démarches de développement durable.
- Établissements et services publics, services d'animation enfance et jeunesse ou sur des axes liés au développement d'un territoire, du tourisme.